

**Rôles à taille de Saint-Martin-de-Chaulieu**

**Archives départementales de l'Orne, C 1378 et 1379**

Extraits

1684 – 1701 – 1719 – 1737 – 1770

28 septembre 1683 :

Sortants, particuliers à dérôler:

Allant à Sourdeval, Pierre Basin fils Martin.

A Saint-Christophe, Gabriel Boisle, Nicolas son fils.

A Saint-Sauveur-de-Chaulieu, André Chesnel, boulanger.

A Saint-Jean-des-Bois, Jean Martin, marchand.

Entrants: particuliers à enrôler:

Venant de Vengeons: Nicolas Anger, marchand.

15 octobre 1692 :

Sortants, particuliers à dérôler: néant.

Entrants, particuliers à enrôler: néant.

15 septembre 1768 :

Pierre Bazin et ses fils collecteurs des vingtièmes.

Entrants:

Venant de Truttemer: Germain Chanu, laboureur.

**1684.** Papier de collection pour servir à François Surlebled, Pierre son fils, Charles Lemercier et ses fils, Jean Bazin fils Jean, Germain Legrand et son fils, et François Leboucher et son fils, assieurs collecteurs en la paroisse de Saint-Martin-de-Chaulieu année prochaine 1684 pour recueillir la somme de 1823 livres pour les tailles.

Guillaume Badiou et sa mère.  
Michel Badiou le jeune.  
François Surlebled, Pierre son fils.  
Guillaume Fleury, Thomas son fils.  
Julien Macé et sa mère.  
Michel Badiou, Jean son fils.  
Georges Fleury.  
Georges Heurtault.  
André Regnault, sa femme, et Jean leur fils.  
La veuve de Jean Bigot fils Michel.  
Pierre Desurlebled, ou Lebled.  
François Baujard.  
René Baujard, marchand.  
Guillaume Baujard.  
François Bigot, Pierre son fils.  
Toussaint Heurtault, Jacques son fils.  
Martin Bazin.  
La veuve de Thomas Bigot, François son fils.  
Charles Lemercier, Jean et Pierre ses fils.  
Jacques Auvray.  
François Surlebled fils Laurent.  
Pierre et Thomas Guillouet et leur mère.  
Jean Guillouet.  
Pierre Bigot tessier et sa mère en loi.  
Pierre Turquetil fils Jean.  
François Bazin tessier.  
Jean Bazin fils François.  
Georges Macé.  
Jacques Macé et sa mère.  
Jean Bazin fils Charles.  
Julien Fleury et ses fils.  
La veuve de Pierre Legrand, François son fils.  
Jacques et Jean Lemercier, frères.  
Jacques Turquetil.  
Guillaume Turquetil, absent.  
Guillaume Auvray, François son fils.  
La veuve de Christophe Lemercier, aveugle.  
Noël Fleury.  
Nicolas Legrand.  
Jacques Fleury, Pierre et Michel ses fils.  
Gilles Boyvin.  
Luc Guillouet.  
Jean Bazin fils Jean.  
Jean Regnault, couvreur.

La veuve d'Étienne Dendin, Thomas et Pierre ses fils.  
Barnabé Maillot.  
Pierre Legrand fils Pierre.  
Michel Legrand fils Louis.  
La veuve de François Legrand.  
La veuve de Pierre Fleury.  
La veuve de Jean Geslin, par les mains de Michel Mauduit suivant le transport de Marie Pallix,  
veuve de Jean Geslin.  
André Legrand.  
André Bigot.  
Cornier Binard, Robert, Pierre et Jean ses fils.  
La veuve de Michel Bazin.  
La veuve de Michel Bazin et la veuve de François Bazin.  
Julien Bazin.  
Julien Lelièvre, Julien son fils.  
Pierre Tranchamps, sa femme et Martin leur fils, par les mains de Pierre Trenchant et la femme  
de Pierre Trenchant.  
Jacques Bigot, par les mains de la femme du bonhomme Trenchant.  
François Bigot, marchand.  
La veuve de Guillaume Bigot, René son fils.  
La veuve de Pierre Boyvin.  
Germain Legrand, Jean son fils.  
Pierre Esneu, meunier.  
François Lemerancier, par les mains de Julien Debon.  
La veuve de Jean Lebigot, Jacques son fils.  
Jean Dubourg, par les mains de Michel Clouard la Butte et du sieur curé de la dite paroisse.  
Guillaume Geslin.  
Jacques Geslin.  
Jacques Fleury.  
Julien Pihan.  
Jean Legrand.  
André Esneu.  
Noël Badiou.  
La veuve de Georges Turquetil.  
La veuve de Jacques Legrand.  
François Leboucher, Michel son fils.  
Pierre Vigeon, Jean son fils.  
Thomas Bigot fils Martin.  
Guillaume Calando, par les mains de Pierre Fauvel, fermier.  
Charles Rondel.  
Jean Esneu, meunier.  
La veuve de François Fleury, Guillaume et Jacques ses fils.  
Michel Esneu.  
Judes Barbot.  
La veuve de Raul Lalouel.  
Michel Legrand fils Martin.  
François Legrand fils Martin.  
Jacques Geslin fils Jacques.  
Louis Legrand fils Jacques, par les mains de la femme de Louis Legrand.

La veuve de Mathurin Bachelot.  
Jacques Macé fils René.  
La veuve de Pierre Turquetil fils Jean.  
La veuve de Jean Vaullegeard.  
La veuve de Michel Anger.  
Pierre Fleury fils Pierre.  
La veuve de Martin Tardif.  
Michel Anfray.  
Jean et François Cherua..? et leur mère.  
Guillaume Lemièrè.  
Jacques Dumaine.  
Pierre Legrand fils Georges.  
Jean Heurtault fils Jacques.  
Nicolas Anger.

Le 10 décembre 1683, remis aux mains dudit François Surbled, principal collecteur.

29 avril 1701. Papier pour servir à Pierre Surbled et son fils et André Regnault et ses fils. Assiette faite en la paroisse de Saint-Martin-de-Chaulieu de la somme de 467 livres 14 sols, savoir 456 livres 10 sols pour la capitation et 11 livres 4 sols pour la continuation des ouvrages de Hontefleur et autres lieux. La présente répartie au sol la livre par Pierre Surbled, François son fils, André Regnault et ses fils, Pierre Bazin, Julien et François Fleury, et Julien Bazin et ses fils, collecteurs année présente.

Jean Baptiste Badiou.  
Georges Badiou.  
Pierre Surbled, François son fils.  
Michel Badiou.  
Guillaume Badiou, Thomas son fils.  
Georges Fleury.  
Georges Heurtault et son fils.  
Toussaint Heurtault et son fils.  
Jean et Guillaume Lemercier.  
Pierre Lemercier.  
Guillaume et Thomas Fleury.  
Julien Macé et ses fils.  
André Regnault, sa femme et leur fils.  
Pierre Bigot et sa mère.  
Pierre Bigot tessier.  
François Surbled, Jacques son fils.  
Jacques Auvray, Jean son fils.  
François Bigot.  
Thomas Bazin.  
Nicolas Legrand et ses fils.  
La veuve de Martin Bazin.  
Georges Macé et son fils.  
Jean Bazin et ses fils.  
Jacques Fleury fils Julien.  
François Legrand et sa mère.  
La veuve de Noël Fleury et ses fils.  
La veuve de Jacques Fleury et ses fils.  
Luc Guillouet et son fils.  
Barnabé Maillot, Nicolas son fils.  
La veuve de Gilles Boyvin, Guillaume son fils.  
La veuve de Jacques Anfray.  
Jean Lemercier, André son fils.  
Pierre Bazin.  
Julien Bazin et ses fils.  
Jean Vigeon et ses fils.  
Thomas Guillouet.  
Guillaume Guillouet fils Pierre.  
Guillaume Baujard et ses fils.  
André et Thomas Regnault fils Jean.  
La veuve d'Étienne Dendin et ses fils.  
Michel Legrand, Guillaume son fils.  
André Bigot, André son fils.

Jacques Bigot.  
La veuve de Jean Legrand fils Germain.  
Pierre Esneu et son fils.  
La veuve de Pierre Turquetil.  
François Fougeray et sa femme.  
Jean Besnard.  
Jacques Fleury.  
Guillaume Geslin et ses fils.  
Pierre Legrand.  
Guillaume Fleury fils François.  
Raul Legrand fils Jean.  
Jean et Pierre Binard.  
Julien Lelièvre.  
La veuve de Jean Geslin, François son fils.  
René Bigot fils Guillaume.  
François Leboucher.  
Jacques Geslin.  
Michel Anfray.  
Nicolas Anger, Gilles son fils.  
Jean Fleury.  
La veuve de Jacques Bigot.  
Jacques Fleury fils François.  
Michel Auvray fils François.  
Pierre Anfray.  
Michel Legrand fils Georges.  
Guillaume Calando.  
Pierre Legrand fils Georges.  
La veuve de Noël Badiou.  
La veuve de François Badiou.  
La veuve d'André Esneu, Georges son fils.  
La veuve de Jean Bazin.  
La veuve de Michel Bazin fils Michel, Jean son fils.  
La veuve de François Bazin.  
La veuve de Jean Guillouet.  
Jacques Dumaine, Martin son fils.  
Jacques Geslin fils Jacques.  
Louis Legrand.  
Judes Barbot et ses fils.  
La veuve de Julien Chesnel, François son fils.  
François Geslin.  
Richard Legrand.  
Julien Dalibert.  
Michel Maudit.  
Michel Leboucher.  
Michel Legrand fils Jacques.  
Jean Lebigot.  
Julien Privé.  
Richard Rondel, Pierre son fils.  
Pierre Pihan.

Thomas Fleury.  
Jean Bazin fils Jean.

Fait et arrêté le 28 avril 1701. Ce présent rôle rendu exécutoire le 29 avril 1701.

**1719.** Rolle du nombre des habitants et paroissiens de la paroisse de Saint Martin de Chaulieu, élection de Vire, pour déposer entre les mains du sieur commis de la revente du sel blanc à Vire comme la plus proche revente afin d'aller quérir du sel blanc aux salines d'Avranches suivant les attestations qui seront délivrées tant par le sieur curé de la dite paroisse et le dit sieur commis en la dite revente. Lequel rôle a été fait par François Surbled, Jacques Legrand, Laurent Lemerancier, Michel Legrand et Pierre Anfray, tous collecteurs année présente 1719 en la dite paroisse ainsi qu'il ensuit.

Mtre Laurent Surbled, prêtre, curé de la dite paroisse, 14 personnes faisant valoir ses dîmes et aumônes. Signé L. Surbled.

Messire Jacques de Carbonnel, seigneur et patron de la dite paroisse, 10 personnes.

#### La Rue

Guillaume Badiou, laboureur, 10 personnes.

Michel Badiou, laboureur, 10 personnes, conjointement avec son fils prêtre.

François Surbled, fermier, 5 personnes.

La veuve de Jacques Bigot et ses fils, 5 personnes.

Julien Legrand, chaudronnier, 5 personnes.

Pierre Binard, 3 personnes.

François Vigeon, 3 personnes.

#### Les Cavées

Pierre Le Bigot et sa mère, 6 personnes.

Jean Fleury et sa belle mère, 5 personnes.

Pierre Le Bigot et son fils, laboureur, 10 personnes.

#### Peron

François Surbled et ses fils laboureur, 8 personnes. Signé la marque du dit Surbled.

#### Le Bruslay

La veuve de Jean Dendin, 5 personnes.

François Lelièvre, 5 personnes.

François Dendin, 1 personne.

Guillaume Lemiere, journalier absent.

#### La Bigotière

Jacques Heurtault, laboureur, 7 personnes. Signé J. Heurtault.

François Barbot, fermier, 2 personnes.

Thomas Bazin et son fils laboureur, 7 personnes. Signé Bazin.

Pierre Bazin et son fils laboureur, 7 personnes. Signé P. Bazin.

La veuve de Pierre Bigot et Pierre Dupont son neveu, 5 personnes. Signé P. Dupont.

#### La Lejardière

François Surbled, laboureur, 7 personnes. Signé F. Surbled.

Georges Surbled, laboureur, 5 personnes.

Guillaume Heurtault, 8 personnes.

André Renault, journalier, 3 personnes. Signé la marque du dit André Renault.

François Renault, journalier, 7 personnes.

Jean Renault, 5 personnes.



La veuve de Pierre Esneu et ses fils absent.  
Jean Fleury, filassier, 6 personnes. Signé la marque du dit Jean Fleury.  
Georges Esneu, meunier, 8 personnes. Signé G. Esnu.  
Michel Jamet, fermier, 6 personnes.

La Gauterie  
Jean Auvray, laboureur, 8 personnes. Signé la marque du dit Auvray.  
La veuve de Michel Auvray, 4 personnes.

La Carlière  
La veuve de Pierre Turquetil et son fils, 4 personnes.

La Cosnardière  
Hervé Lemonnier, fermier, 7 personnes.  
Michel Legrand et son fils, 4 personnes.  
Guillaume Legrand fils Michel, 4 personnes. Signé la marque du dit Legrand.

La Fleurière  
Jacques Legrand et sa mère, 5 personnes.  
René Legrand, tissier, 3 personnes. Signé R. Legrand.  
Guillaume Lemercier, laboureur, 6 personnes. Signé G. Lemercier.  
Guillaume Boyvin, laboureur, 6 personnes. Signé Boyvin.  
Guillaume Boivin, absent, fils Pierre.  
Gabriel Bazin, chaudronnier, 5 personnes.

Les Monts  
La veuve d'André Lemercier, 4 personnes.

La Maison Neuve  
Pierre Lemercier, fermier, 6 personnes.

La Cosnière  
La veuve de Jacques Le Bigot, 3 personnes.

La Françoisnière  
Jean Macé et ses frères laboureur, 9 personnes.  
La veuve de Georges Macé et son fils, 5 personnes.  
Pierre Anfray, fermier, 8 personnes.

La Georgerie  
La veuve de Thomas Fleury, 7 personnes.  
Guillaume Fleury et son fils, journalier, 6 personnes.  
La veuve de Thomas Renault, 3 personnes.  
La veuve de Jacques Geslin, 2 personnes.  
Pierre Fleury, laboureur, 7 personnes.

La Monnerie  
Julien Fleury, journalier, 5 personnes. Signé Julien Fleury.  
François Fleury, journalier, 5 personnes. Signé Fleury.

Georges Fougeray, journalier, 6 personnes.  
Guillaume Clouard, fermier, 6 personnes.  
La veuve de Jacques Fleury et son fils, 4 personnes.

Les Buttes

La veuve de Guillaume Geslin, 2 personnes.  
Jacques Geslin, journalier, 1 personne.  
Toussaint Geslin, sabotier, 4 personnes.  
La veuve de Pierre Auvray, 4 personnes. La marque de la dite veuve Auvray.

La Tourtillere

Gilles Anger, 6 personnes.  
André Bigot, journalier, 5 personnes.

Linsinière

Julien Esneu, 4 personnes. Signé la marque du dit Julien Esnu.

La Tudiere

Jean Bazin, fermier, 7 personnes.

La Colardiere

La veuve de Jude Barbot et son fils, fermiers, 4 personnes.

La Court

Jean Vigeon et ses fils, fermier, 14 personnes.

Le Parcq

Martin Bazin, fermier, 4 personnes.

Le Hamel

Charles Lemercier fils Pierre, 2 personnes. Signé la marque de Marie Bazin.  
La veuve de Michel Fleury absente.  
Martin Dumaine absent.

Le présent rôle ainsi fait et arrêté et certifié véritable en tout son contenu par les dits collecteurs ce 22 février 1719. Signé la marque de Pierre Anfray, Lemercier, la marque du dit François Surbled, la marque du dit Jacques Legrand, la marque du dit Michel Legrand. Nous soussigné curé de la dite paroisse attestons que le présent rôle a été fait par les collecteurs de l'année présente et signé par eux en notre présence. Signé L. Surbled.

Laurent Lemercier, laboureur, 7 personnes.  
Thomas Guillouet et sa mère, 5 personnes.  
Pierre Legrand, filassier, 3 personnes. Signé la marque du dit Legrand.  
La veuve de Pierre Legrand, 2 personnes.  
Michel Legrand, 2 personnes.

La Raultiere

Jacques Surbled, chaudronnier, 5 personnes.

#### La Nouette

La veuve de Jean Legrand fils Germain, 5 personnes. Signé la marque de la dite veuve.

François Legrand et sa mère, 5 personnes. Signé Legrand.

Barnabé Maillot, 4 personnes. Signé Maillot.

La veuve de Raol Legrand, 2 personnes. Signé la marque de la dite veuve Legrand.

#### La Fauveliere

Charles Bazin et sa mère, fermier, 6 personnes.

François Leboucher, 4 personnes.

La veuve de Julien Chesnel, 3 personnes.

#### La Girardiere

Michel Legrand et ses fils, 8 personnes.

Pierre Vigeon, boulanger, 5 personnes.

#### La Remendrie

Pierre Anger, fermier, 5 personnes.

#### La Forge

Les veuves de Michel et Jean Bazin cabartier, 5 personnes. La marque de la dite veuve Bazin.

La veuve de Louis Legrand, 3 personnes.

Noël et Pierre Mauduit, 2 personnes. Signé la marque du dit Mauduit.

#### Les Demaines

Les veuves de Julien et Guillaume Bazin et Jean Bazin fils du dit Julien, 8 personnes.

**1737.** Rolle ou Etat des noms, surnoms, qualités & impositions de tous les Chefs de famille, des habitants domiciliés dans la paroisse de Saint-Martin-de-Chaulieu, Election de Vire, & du nombre de personnes, dont leur famille est composée actuellement.

Jean Auvray, laboureur, 7 personnes. Signé G. Auvray.

François Auvray fils Jean, laboureur, imposé avec son père ligne précédente. Écrit en marge "Attestons que Marie Lenormand femme de François Auvray ne signe point et a déclaré en la présence de son mari que sa famille est composée de deux personnes. Présence de Jean Badiou et Pierre Bazin". Signé P. Bazin, Jean Badiou, L. Surbled.

La veuve de Michel Auvray et ses fils, 3 personnes. Signé Ja. Auvray.

Pierre Anfray, 6 personnes. Signé L. Anfray.

Gilles Anger et ses fils, laboureur, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que Guillemine Bazin femme de Gilles Anger nous a déclaré ne point signer et que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de Pierre Surbled, François Badiou". Signé Badiou, P. Surbled, L. Surbled.

Christophe Auvray fils Pierre, laboureur, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que Marie femme de Christophe Auvray ne sait signer et a déclaré en présence de son mari que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Pierre Fleury et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, P. Fleury, L. Surbled.

Grégoire et François Barbot, laboureur, 6 personnes. Signé G. Barbot.

Jean Badiou, laboureur, 5 personnes. Signé Jean Badiou.

Julien Badiou, imposé avec son frère ci-dessus, 2 personnes. Signé J. Badiou.

Guillaume Badiou, 5 personnes. Signé G. Badiou.

Thomas Badiou, laboureur, 4 personnes. Signé Thomas Badiou.

François Badiou, laboureur, 5 personnes. Signé Badiou.

Thomas Bazin et son fils, laboureur, 6 personnes. Signé P. Bazin.

Guillaume Boyvin et son fils, laboureur, 7 personnes. Signé J. Boyvin.

Jean Bazin fils Pierre, 4 personnes. Signé J. Bazin.

Noël Bazin fils Pierre, 2 personnes. Signé Noël Bazin.

La veuve de Martin Bazin fils Pierre, avec son fils, 5 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne sait signer et que sa famille est composée de cinq personnes. Présence de Pierre Fleury et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, P. Fleury.

François Bazin, imposé avec sa mère, 2 personnes. Signé Bazin.

Gabriel Bazin et fils, laboureur. Écrit en marge "Attestons que le dit Bazin ne signe point et que sa famille est composée de absent".

La veuve de Pierre Bigot et ses fils, 6 personnes. Signé Bigot.

La veuve de Pierre Bigot, laboureur, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve Bigot ne signe point et que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de Pierre Fleury et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, P. Fleury, L. Surbled.

La veuve de Jean Bazin et Guillaume son fils, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe point et que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de Jean Badiou et Pierre Bazin". Signé Jean Badiou, P. Bazin, L. Surbled.

La veuve de François Bigot fils Jacques, 3 personnes. Signé P. Bigot.

La veuve de Guillaume Bazin et ses fils, 5 personnes. Signé Guy Bazin.

La veuve de Jacques Bigot et Pierre son fils, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe point et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Nicolas Vigeon et François Surbled". Signé N. Vigeon, F. Surbled, L. Surbled.

Jean Bazin fils Jean, laboureur, 4 personnes. Signé Bazin.

Pierre Bachet, laboureur, 5 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Bachet ne signe point et que sa famille est composée de cinq personnes. Présence de Pierre Surbled et Pierre Fleury".

Signé P. Surbled, P. Fleury, L. Surbled.  
 La veuve de Jean Dandin, Guillaume et Jean ses fils, 4 personnes. Signé G. Dandin.  
 Pierre Dupont et sa tante, 6 personnes. Signé P. Dupons.  
 Pierre Esnu et ses frères meuniers, 7 personnes. Signé Esnu.  
 Julien Esnu, 5 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Esnu ne signe point et que sa famille est composée de cinq personnes. Présence de Pierre Fleury et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, P. Fleury, L. Surbled.  
 La veuve de Thomas Fleury et fils, laboureur, 1 personne. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe point et que sa famille est composée de une personne. Présence de Pierre Fleury et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, P. Fleury, L. Surbled.  
 Pierre Fleury, laboureur, et fils, 8 personnes. Signé P. Fleury.  
 Georges Fougeray, laboureur, 6 personnes. Signé P. Fougeray.  
 Pierre Fleury fils Michel, 12 personnes. Signé P. Fleury.  
 Julien Fleury fils Jacques, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Fleury ne sait signer et que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de Pierre Surbled et Pierre Fleury". Signé P. Surbled, P. Fleury, L. Surbled.  
 Julien Fleury et ses fils, 4 personnes. Signé J. Fleury.  
 François Fleury, laboureur, 4 personnes. Signé P. Fleury.  
 Noël Fleury fils François, imposé avec son père ligne précédente, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Fleury ne signe point et que sa famille est composée de deux personnes, ce qui a été déclaré par Louise Renault sa femme en son absence. Présence de Pierre Fougeray et Georges Lemercier". Signé Pierre Fougeray, G. Lemercier, L. Surbled.  
 Jean Fleury, maréchal, 4 personnes. Signé J. Fleury.  
 Laurent Fleury fils Thomas, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Fleury ne sait signer et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Pierre Fleury et Pierre Surbled". Signé P. Fleury, P. Surbled, L. Surbled.  
 La veuve de Jean Foucher, 3 personnes. Signé Anne Badiou.  
 Jean Baptiste Fauvel, 4 personnes. Signé Fauvel.  
 Jacques Geslin fils Guillaume, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Geslin ne signe pas et que sa famille est composée de deux personnes. Présence de Pierre Fleury et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, P. Fleury, L. Surbled.  
 Toussaint Geslin, 4 personnes. Signé Geslin.  
 François Guillouet fils Thomas, 7 personnes. Signé F. Guillouet.  
 Thomas Guillouet fils Jean, 4 personnes. Signé J. Guillouet.  
 Jacques Guillouet, fermier, 7 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Guillouet ne signe point et que sa famille est composée de sept personnes. Présence de Laurent Lemercier et de Jean Guilloit". Signé L. Lemercier, J. Guillouet, L. Surbled.  
 La veuve de Jacques Geslin et son fils, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve Geslin ne signe point et que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de François Surbled et Martin Heurtaut". Signé Ma. Heurtaut, F. Surbled, L. Surbled.  
 Gilles Guillouet, faisant valoir, 3 personnes. Signé G. Guillouet.  
 Guillaume Heurtaut, laboureur, 2 personnes. Signé Guill. Heurtaut.  
 Guillaume Heurtaut, imposé avec son père ligne précédente, 3 personnes. Signé Anne Bochin.  
 Georges Heurtaut, imposé avec son père, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que Jeanne Debon femme du dit Heurtaut ne sait signer et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Grégoire Barbot et de Martin Heurtaut". Signé Ma. Heurtaut, G. Barbot, L. Surbled.  
 La veuve de Jacques Heurtaut, laboureur, et fils, 4 personnes. Signé Ma. Heurtaut.  
 Guillaume Lemercier et fils, 4 personnes. Signé M. Mersier.  
 Jean Lemercier, imposé avec son père.

Charles Lemercier fils Pierre, laboureur, 4 personnes. Signé Lemercier.

Guillaume Lemiere et son fils, 6 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Lemiere ne signe point et que sa famille est composée de six personnes. Présence de Jean Fleury et Martin Heurtaut". Signé J. Fleury, Ma. Heurtaut, L. Surbled.

~~Pierre Lemercier~~ et la veuve de Guillaume son fils, 6 personnes. Signé Jeanne Heudes.

La veuve d'André Lemercier et Laurent son fils, 3 personnes. Signé L. Lemercier.

Laurent Lemercier et Julien son fils, 5 personnes. Signé G. Lemercier.

La veuve de Jacques Legrand, laboureur, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que la veuve Legrand ne signe point et que sa famille est composée de deux personnes. Présence de Pierre Surbled et Georges Lemercier". Signé P. Surbled, G. Lemercier, L. Surbled.

~~La veuve de François Legrand~~ et Thomas son fils, laboureur, 3 personnes. Signé Th. Legrand.

Thomas Legrand fils Michel, 3 personnes. Signé Thomas Legrand.

Pierre Legrand fils Michel, 4 personnes. Signé M. Legrand.

La veuve de Pierre Legrand fils Jacques, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne sait signer et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Pierre Surbled et Guillaume Legrand". Signé G. Legrand, P. Surbled, L. Surbled.

Thomas Surbled, laboureur, 6 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Surbled ne signe point et que sa famille est composée de six personnes. Présence de François Guillouet et Martin Heurtaut". Signé Ma. Heurtaut, Fr. Guillouet, L. Surbled.

La fille de Pierre Legrand fils Georges, 1 personne. Écrit en marge "Attestons qu'elle ne signe pas et que sa famille est composée d'une personne. Présence de Pierre Surbled et Guillaume Legrand". Signé G. Legrand, P. Surbled, L. Surbled.

La veuve de François Leboucher, Laurent ~~et Jean~~ ses fils, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve Leboucher ne signe pas et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Martin Heurtaut et François Surbled". Signé Ma. Heurtaut, F. Surbled, L. Surbled.

Michel Leboucher imposé avec sa mère et frère ligne précédente, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Leboucher ne signe pas et que sa famille est composée de deux personnes. Présence de François Surbled et Martin Heurtaut". Signé Ma. Heurtaut, F. Surbled, L. Surbled.

François Legrand fils Rault et sa mère, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Legrand ne signe pas et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Pierre Surbled et Pierre Bazin". Signé P. Bazin, P. Surbled, L. Surbled.

Guillaume Legrand fils Pierre, 3 personnes. Signé G. Legrand.

Charles Legrand fils Michel, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que Anne Elier femme de Charles Legrand ne signe point et a déclaré en la présence de son mari que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de Nicolas Vigeon et François Surbled". Signé F. Surbled, N. Vigeon, L. Surbled.

Laurent Legrand, laboureur, 5 personnes. Écrit en marge "Attestons que Julienne Boivin femme de Laurent Legrand ne signe point et que sa famille est composée de cinq personnes. Présence de Guillaume Legrand et Pierre Surbled". Signé G. Legrand, P. Surbled, L. Surbled.

Jacques Legrand fils Pierre, laboureur, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Legrand ne signe point et que sa famille est composée de deux personnes. Présence de Pierre Surbled et Guillaume Legrand". Signé G. Legrand, P. Surbled, L. Surbled.

Jean Macé et ses frères, 10 personnes. Signé Macé.

Julien Macé fils Georges, laboureur, 7 personnes. Signé J. Macé.

Pierre Mauduit et Noël son frère, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Mauduit ne signe point et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Martin Heurtaut et François Guillouet". Signé Fr. Guillouet, Ma. Heurtaut, L. Surbled.

Jacques Madelaine, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Madelaine ne signe point et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Pierre Surbled et Georges

Lemercier". Signé G. Lemercier, P. Surbled, L. Surbled.

La veuve de Thomas Regnault et son fils, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe point et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Pierre Surbled et Georges Lemercier". Signé P. Surbled, G. Lemercier, L. Surbled.

Nicolas Regnault fils François, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que Françoise Heurtault femme du dit Nicolas ne signe point et a déclaré en présence de son mari que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de Georges Lemercier et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, G. Lemercier, L. Surbled.

Gilles Regnault fils François, imposé avec son frère au numéro précédent, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que Michelle Lebreton femme de Gilles Renault ne signe point et que sa famille est composée de deux personnes. Présence de Pierre Surbled et Georges Lemercier". Signé P. Surbled, G. Lemercier, L. Surbled.

Jean Regnault fils François, imposé avec son frère Nicolas au numéro précédent, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Renault ne signe point et que sa famille est composée de deux personnes. Présence de Georges Lemercier et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, G. Lemercier, L. Surbled.

Pierre Regnault fils François, imposé avec son frère Nicolas au numéro précédent, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que Marie Fougeray femme du dit Renault a déclaré que sa famille est composée de deux personnes. Présence de François Amand et Pierre Surbled". Signé P. Surbled, F. Amand, L. Surbled.

Jean Regnault et son fils laboureur, 4 personnes. Signé Regnaud.

Vincent Le Roullier, 7 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Le Roullier ne signe point et que sa famille est composée de sept personnes. Présence de Nicolas Vigeon et François Surbled". Signé N. Vigeon, F. Surbled, L. Surbled.

François Surbled, fermier, 5 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Surbled ne signe pas et que sa famille est composée de cinq personnes". Présence de François Amand et Georges Lemercier". Signé G. Lemercier, F. Amand, L. Surbled.

La veuve de Jacques Surbled fils François, laboureur, et fils, 6 personnes. Signé P. Surbled.

La veuve de François Surbled fils François laboureur, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe pas et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Georges Lemercier et François Amand". Signé G. Lemercier, F. Amand, L. Surbled.

François Surbled fils Pierre, laboureur, 3 personnes. Signé Surbled.

La veuve de Jean Amand et son fils, 3 personnes. Signé F. Amand.

Pierre Guillemine Turquetil et nièce, laboureur, 3 personnes. Signé Guilmine Turquetil.

La veuve de Gilles Turquetil, 6 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe point et que sa famille est composée de six personnes. Présence de François Surbled et François Amand". Signé F. Surbled, F. Amand, L. Surbled.

Jacques Turquetil, imposé avec sa mère ligne précédente, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Turquetil ne signe point et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de François Surbled et François Amand". Signé F. Surbled, F. Amand, L. Surbled.

Julien Turquetil, imposé hors paroisse, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Turquetil ne signe point et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de François Surbled et François Amand". Signé F. Surbled, F. Amand, L. Surbled.

La veuve de Pierre Vigeon, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe point et que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de François Surbled et François Amand". Signé F. Surbled, F. Amand, L. Surbled.

Nicolas Vigeon et Thomas son fils, 7 personnes. Signé N. Vigeon.

François Vigeon, 5 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Vigeon ne signe pas et que sa famille est composée de cinq personnes. Présence de François Guillouet et Martin Heurtault".

Signé Fr. Guillouet, Ma. Heurtaut, L. Surbled.

Jacques Vigeon, laboureur, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Vigeon ne signe point et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Gabriel Dupont et Martin Heurtaut". Signé G. Dupont, Ma. Heurtaut, L. Surbled.

Claude Palix, occupant, 3 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Palix ne signe pas et que sa famille est composée de trois personnes. Présence de Nicolas Vigeon et François Amand". Signé N. Vigeon, F. Amand, L. Surbled.

La veuve de Raoult Le Bigot, 1 personne. Écrit en marge "Attestons que la dite veuve ne signe pas et que sa famille est composée de une personne. Présence de Nicolas Vigeon et François Amand". Signé N. Vigeon, F. Amand, L. Surbled.

Étienne Barbot, 4 personnes. Écrit en marge "Attestons que le dit Barbot ne signe pas et que sa famille est composée de quatre personnes. Présence de Nicolas Vigeon et Pierre Bazin". Signé P. Bazin, N. Vigeon, L. Surbled.

Jean Cailly, faisant valoir, 2 personnes. Écrit en marge "Attestons que Catherine Lemonnier femme de Jean Cailly ne signe point et a déclaré dans l'absence de son mari que sa famille est composée de deux personnes. Présence de Martin Heurtaut et de Laurent Anfray". Signé L. Anfray, Ma. Heurtaut, L. Surbled.

Jacques Porquet, faisant valoir, 3 personnes. Signé J. Porquet.

#### Ecclésiastiques

M<sup>e</sup> Laurent Surbled, prêtre, curé du dit lieu, 4 personnes. Signé L. Surbled.

M<sup>e</sup> Jacques Badiou, prêtre, 2 personnes. Signé J. Badiou.

M<sup>e</sup> Georges Fleury, prêtre.

#### Noble

Madame de Carbonnel, faisant valoir la retenue du château du dit lieu, représentée par Abraham Le Comte son procureur. Le ménage est composé de 6 personnes. Signé A. Leconte.

Fait dressé et certifié le présent rôle ou état par nous curé de la dite paroisse, et nous Michel Jean et Martin Heurtaut, frères, Thomas Surbled, François Vigeon, Pierre Mauduit et François Guillouet, collecteurs, pour l'année présente 1737, montant à la quantité de 107 feux, 420 personnes, à la somme de 1884 livres 5 sols et à la somme de 1960 livres pour le principal de la taille et droits y joints. Fait à Saint Martin de Chaulieu le 24 janvier 1737.



10 avril 1770. Répartition faite en la paroisse de Saint-Martin-de-Chaulieu pour l'année 1770, de la somme de 336 livres 11 sols, savoir 332 livres 5 sols pour les corvées de la dite année, et le surplus pour la confection du présent.

André Renault et Denis son fils.  
François Surbled.  
François Dupont fils Pierre.  
François Macé fils Julien.  
François Vigeon.  
François Legrand, par les mains de Thomas Legrand.  
Georges et Jacques Vigeon, frères.  
Gabriel Dupont.  
Germain Chanu, faisant valoir la terre du sieur Dupont à la Rue.  
Guillaume Legrand et ses fils.  
Georges Heurtault le jeune et Jean Baptiste son frère.  
Guy Bazin.  
Germain Guillouet.  
Guillaume et Toussaint Bazin et Jean fils Guillaume.  
Gilles Anger fils Nicolas, à la Tourtilière.  
Georges Lemercier fils Laurent.  
Georges Fougeray.  
Guillaume Bazin fils Gabriel, par les mains de Jacques Boyvin.  
Guillaume Palix fils Claude.  
Hyppolite Anger.  
Jean Baptiste Badiou et Jacques son fils.  
Jean Guillouet fils Thomas et son fils.  
Jean Bazin.  
Jean Guillouet fils François.  
Jean Baptiste Fauvel et ses fils.  
Jean Baptiste Louvrier, faisant valoir les moulins cette paroisse.  
Jean Leboucher.  
Jacques Boyvin et ses fils.  
Jacques Guillouet.  
Jacques Anger et Julien son fils, faisant valoir la Cour de Chaulieu.  
Jacques Legrain et son fils.  
Jacques Legrand fils Laurent.  
Jacques Bigot fils Pierre et les faisant valoir son bien, par les mains de Jean François Duval.  
Julien Fleury fils Julien et son fils.  
Julien Macé fils Julien.  
Julien Lemercier fils Laurent et son fils.  
Julien Bazin fils François.  
Julien Laurent.  
Louis Le Bigot fils Pierre.  
Laurent Fleury fils Thomas et ses fils âgés.  
Laurent Lemercier fils Guillaume.  
La veuve de Guillaume Heurtault eu égard à la fieffe de Charles Moulin.  
La veuve de Georges Heurtault et son fils.  
La veuve de Guillaume Lemercier fils Laurent.  
La veuve de Guillaume Bazin fils Jean et son fils.

La veuve de Jacques Renault et son fils.  
 La veuve de Georges Auvray fils Jean et son fils.  
 La veuve de François Guillouet fils François, par les mains de Pierre Fougeray.  
 La veuve de Gilles Rageot et ses fils.  
 La veuve de Jacques Legrand fils Pierre et ses fils, par les mains de Jacques et Thomas.  
 La veuve de Jean Renault, François et Louis ses fils.  
 La veuve de Guillaume Badiou et ses fils.  
 La veuve de Laurent Leboucher et ses fils.  
 La veuve de Jean Lemercier et Michel Breard son gendre.  
 La veuve de Jean Lemonnier, Pierre et Thomas ses fils.  
 La veuve de Jean Heurtault fils Jacques et ses fils, par les mains de Pierre et Guillaume.  
 La veuve de François Surbled et Thomas son fils.  
 La veuve de François Auvray et ses fils, eu égard à la fieffe de Charles Moulin.  
 La veuve de François Badiou, par les mains de Bigot, de Marie Jeanne Badiou, de Bigot pour Marguerite Badiou, et de Noël Anger.  
 La veuve de Laurent Lemercier et Laurent son fils.  
 La veuve de Toussaint Geslin.  
 La veuve de Toussaint Bazin, des Demaines, et les faisant valoir son bien.  
 La veuve de Grégoire Barbot et Laurent son fils.  
 La veuve de Michel Leboucher et ses fils.  
 La veuve de Gilles Renault et ses fils, par les mains de Jean et Nicolas.  
 La veuve de Thomas Surbled et ses fils, par les mains de Jean Surbled.  
 La veuve de Pierre Bachet et Pierre son fils.  
 La veuve de Michel Macé et Pierre son beau-frère, et Julien fils de la dite veuve, et les fils dudit Julien.  
 La veuve de Guillaume Gobard et son fils eu égard à l'occupation de Sourdeval.  
 La veuve de François Guillouet, par les mains de Jean Guillouet.  
 La veuve de Thomas Legrand fils Michel et ses fils.  
 Michel Lemercier et son fils.  
 Michel Lemièrre fils Gilles et sa mère.  
 Michel Geslin fils Toussaint et son fils.  
 Michel Macé fils Julien.  
 Nicolas Renault et son fils tant pour lui que comme fieffataire des terres de Jacques Bazin.  
 Noël Lemercier fils Guillaume.  
 Nicolas Fleury fils Noël.  
 Pierre Bazin fils Toussaint eu égard à la fieffe de Georges Bazin.  
 Pierre Bazin et ses fils.  
 Pierre Fleury fils Noël.  
 Pierre Fleury fils Michel et ses fils.  
 Pierre Vigeon et ses frères.  
 Pierre Fougeray et son fils.  
 Pierre Bigot et sa mère, Jean et Pierre ses fils.  
 Pierre Barbot fils Grégoire.  
 Pierre Guillouet faisant valoir partie de la terre de Jean Bazin à la Forgette.  
 Pierre Gobard et ses fils eu égard à l'occupation de Sourdeval.  
 Pierre Renault et Gilles son fils eu égard à la fieffe de Charles Moulin.  
 Pierre Lemercier fils Guillaume et son fils.  
 Pierre Macé fils Michel eu égard à l'occupation de Sourdeval.  
 Thomas Legrand et la veuve de son fils et les faisant valoir sa terre à la Tudiere.

Thomas Macé.  
Thomas et Jean Fleury maréchal et Jean Baptiste fils Jean.  
Thomas Laurent.  
Les faisant valoir la terre de la Raultiere tant en cette paroisse qu'en Sourdeval.  
Les faisant valoir la ferme de Perron.  
Les faisant valoir les héritages de Julien Fleury, par les mains de G. Fougeray, Pierre Fougeray, Marie Fleury.  
Les faisant valoir la Petite Girardiere.  
Les faisant valoir la terre de François Fleury fils Pierre à la Georgerie.  
Les faisant valoir la terre de Pierre Fleury ci devant par Gilles Dumont.  
Les faisant valoir la terre de Thomas Badiou.  
Les faisant valoir la terre de Jean Baptiste Badiou.  
Les faisant valoir la terre de Jacques Auvray.  
Les faisant valoir la terre du sieur Le Comte.  
Les faisant valoir la terre de Pierre Fauvel à cause de sa femme.  
Les faisant valoir la terre de Louise Badiou à la Cosnardiere.  
Les faisant valoir la terre de Jean Bazin à la Bigotiere.  
Les faisant valoir la terre de Jacques Joubin à cause de sa femme à la Legeardiere, par les mains de Jean Bazin.  
Les faisant valoir la terre du Brulé appartenante à Jean Baptiste Bigot et ses frères.  
Les faisant valoir la terre de Jean Baptiste Bigot et ses frères à la Tourtiliere.  
Les faisant valoir les héritages de Pierre Fleury à la Monnerie.  
Les faisant valoir le bien de Jacques Bigot es Buttes.  
Les faisant valoir la terre du Parc.  
Les faisant valoir la terre de Denis Fleury.  
Les faisant valoir la terre de Jean Esnu.  
Les faisant valoir la terre de la Maison Neuve.  
Les faisant valoir la terre de Jean Baptiste Bigot et ses frères es Cavées.  
Les faisant valoir la terre des enfants mineurs de Thomas Guillouet.  
Les faisant valoir la terre de la Fauvelliere.  
Les faisant valoir la terre des héritiers de Jean Fleury fils Thomas.  
Les faisant valoir les héritages de la veuve de François Badiou.  
Les faisant valoir la terre du sieur DuBourg.  
Les faisant valoir la terre de Gabriel Badiou.  
Les faisant valoir la terre du Brullé.  
Les faisant valoir la terre de Julien Macé à la Fauvelliere.  
Les faisant valoir l'autre partie de la terre de Jean Bazin à la Forgette.  
Les faisant valoir la terre des héritiers de Denis Fleury à la Monnerie.  
Les fils de Pierre Esnu et les faisant valoir leur bien solidairement, par les mains de Nicolas Renault et Pierre Renault.

Vu et rendu exécutoire aux périls et risques des collecteurs le 10 avril 1770.